

# Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mercredi 28 octobre 2015 20 h 30

Présents : Henry SARRAZIN, Yves SAVIDAN, Isabelle MILESI, William PELLECUIER, Valérie BOURGARIT, Isabelle MORONVAL, Gérard ESPINOSA, Nicolas BAUDESSEAU, Marion MANAHILOFF.

Absents ayant donné procuration : Monique MASDURAUD à Isabelle MORONVAL, Jean-Louis PONS à Gérard ESPINOSA, Jean-Michel MEUNIER à Henry SARRAZIN, Pamela IZARD à Yves SAVIDAN, Claude CATHELIN à Isabelle MILESI.

Absente : Cathy VIGNE.

Secrétaire de séance : William PELLECUIER.

Date de convocation : 23 octobre 2015

\*\*\*\*\*

## Ordre du jour :

1) SIA VB : demande d'adhésion pour la totalité des compétences (validation pour la 2<sup>ème</sup> compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2016)

2) GrDF : montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution du gaz.

3) DETR 2016 : demande de subvention au Préfet de l'Hérault pour :

- remise en état façade arrière Mairie
- mise en accessibilité Point Multi-services « Yatou ».

4) Subvention 2016 : demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault pour :

- remise en état façade arrière Mairie
- mise en accessibilité Point Multi-services « Yatou ».

5) CDG 34 – participation pour garantie risque « santé » du personnel communal.

6) Personnel Communal : création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

7) Urbanisme : informations sur les DIA.

8) Questions diverses.

9) Vœu pour le maintien du SIERNEM.

\*\*\*\*\*

Tout d'abord, le compte rendu de la précédente réunion du 16 septembre est approuvé et signé par les membres présents.

Ensuite, le maire présente les points de l'ordre du jour.

1) SIA VB : demande d'adhésion pour la totalité des compétences (validation pour la 2<sup>ème</sup> compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2016)

Le maire au conseil que la commune a adhéré au Syndicat intercommunal d'assainissement Vidourle et Bénovie (SIA VB) pour une première compétence qui concernait la construction de la station d'épuration intercommunale. Les travaux sont maintenant terminés et la mise en service aura lieu début 2016.

Dès lors, il convient maintenant de demander l'adhésion de Saussines au SIA VB pour la totalité des compétences (réseaux et budget).

Il invite le conseil à délibérer.

*Le conseil, oui l'exposé de Monsieur le maire et après discussion, approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au SIA VB pour la totalité des compétences, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

2) GrDF : montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution du gaz.

Le maire expose au conseil que le montant de cette redevance a été actualisé par le

décret 2007-606 du 25 avril 2007 pour l'occupation du domaine public par des ouvrages des réseaux publics de distribution du gaz avec un montant plafond fixé à 0.035 € le mètre linéaire de canalisation.

Elle a été complétée par le décret 2015-334 du 25 mars 2015 relatif à la redevance d'occupation provisoire du domaine public par des chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz et dont le montant plafond a été fixé à 0.35 € le mètre linéaire de canalisation.

Le montant de la redevance sera calculé annuellement en fonction de la longueur du réseau, notifiée par GrDF et les deux indices seront révisés chaque année en fonction des longueurs de canalisation et en application de l'indice ingénierie mesuré au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier, ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

*Le maire invite le conseil à se prononcer sur ces deux propositions. Le conseil, oui l'exposé de Monsieur le maire et après discussion, approuve à l'unanimité les deux propositions ci-dessus présentées.*

3) DETR 2016 : demande de subvention au Préfet de l'Hérault pour :

- remise en état façade arrière Mairie
- mise en accessibilité Point Multi-services « Yatou ».

Le maire présente au conseil deux dossiers de demande d'aide financière de l'Etat au titre de la DETR pour l'année prochaine, et qui portent sur deux points.

D'une part, la remise en état de la façade arrière de l'Hôtel de ville (décroustage et enduit à la chaux selon les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France) pour un montant estimé de 11.223 € HT.

D'autre part, la mise en accessibilité du PMS « Yatou », dernier bâtiment communal à adapter aux normes de sécurité pour un montant de travaux estimé de 10.500 € HT.

Il invite le conseil à délibérer.

*Le conseil, oui l'exposé de Monsieur le maire et après discussion, approuve à l'unanimité le dossier de demande d'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2016.*

4) Subvention 2016 : demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault pour :

- remise en état façade arrière Mairie
- mise en accessibilité Point Multi-services « Yatou ».

Le maire expose qu'il s'agit ici de solliciter également l'aide financière du Département sur les projets présentés plus haut.

D'une part, la remise en état de la façade arrière de l'Hôtel de ville (décroustage et enduit à la chaux selon les prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France) pour un montant estimé de 11.223 € HT.

D'autre part, la mise en accessibilité du PMS « Yatou », dernier bâtiment communal à adapter aux normes de sécurité pour un montant de travaux estimé de 10.500 € HT.

Il invite le conseil à délibérer.

*Le conseil, oui l'exposé de Monsieur le maire et après discussion, approuve à l'unanimité le dossier de demande d'aide financière du Département pour les deux projets ci-dessus présentés.*

5) CDG 34 – participation pour garantie risque « santé » du personnel communal.

Le maire rappelle au conseil qu'une décision a été prise en décembre 2014 afin que la commune se joigne à la procédure de mise en concurrence organisée par le CDG34 en vue de la conclusion d'une participation pour le risque « santé ».

A l'issue de cette procédure, le CDG34 a retenu l'offre proposée par le groupe INTERIALE et GRAS SAVOYE.

Le comité technique paritaire a rendu son avis le 25 septembre.

Le maire propose au conseil de finaliser cette procédure, d'adhérer à la convention, de décider de participer au financement en votant une participation financière

modulée en fonction des revenus des agents soit 20€ pour les agents rémunérés sur la base des ).

Il invite le conseil à délibérer.

Le conseil, ouï l'exposé de Monsieur le maire et après discussion, approuve à l'unanimité la participation au « risque santé des agents» selon la modulation ci-dessus modulée.

6) Personnel Communal : création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet.

Le maire expose au conseil que la question de la réalisation de toutes les tâches incombant au personnel communal technique se pose à nouveau.

En effet, le tableau des effectifs se compose de deux postes d'Adjoint Technique 2ème classe à temps complet, pour ce qui est de l'entretien de la voirie, bâtiments communaux et divers équipements publics.

L'un des deux est occupé un agent est actuellement en congé de longue maladie, indisponible depuis 2012 et à propos desquels il y a un doute sérieux sur son retour.

Par ailleurs, le contrat aidé - CAE – vient à échéance le 16 décembre 2015 à l'issue de trois années, sans possibilité de renouvellement.

Dès lors, et afin de continuer à assurer les missions qui sont dévolues à la commune, le maire propose de créer un troisième poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps complet, le BP 2015 présentant des crédits suffisants.

7) Urbanisme : informations sur les DIA :

1- ENS n° 15-3481: M. Remy DENIZOT de Boisseron vend à M. et Mme Matthieu MASFRAND de Lunel-Viel, une parcelle de 840 m2, lieu-dit « Travers de Tourille ».

Cette parcelle est située en zone ND du POS. En réflexion pour l'instant.

2- DPU n° 0342962015-006 : la SAS 2S IMMO INVEST vend à M. Jérôme SAUVAIRE la parcelle A 821 de 803 m2, située impasse des chênes blancs, en zone II NA c du POS ; et pour laquelle il n'y a pas d'intérêt à préempter.

Le conseil prend note de cette information.

3- DPU n° 0342962015-007 : M. Frédéric POGGI de St Mitre les Remparts (13) vend à M. Yves ROUVIERE domicilié à Lunel-Viel, une parcelle cadastrée A 752, 98 impasse des Condamines, d'une superficie de 1504 m2. Elle est située en zone IINA c et il n'y a pas d'intérêt à préempter.

Le conseil prend note de cette information.

8) Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Ont signé les membres présents :

Henry SARRAZIN

Yves SAVIDAN

Isabelle MILESI

William PELLECUIER

Valérie BOURGARIT

Gérard ESPINOSA

Isabelle MORONVAL

Nicolas BAUDESSEAU

Marion MANAHILOFF

